

①⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: **88810603.6**

⑤① Int. Cl.⁴: **A 47 B 65/00**
A 47 B 87/00

②② Date de dépôt: **05.09.88**

③⑩ Priorité: **04.09.87 CH 3398/87**

④③ Date de publication de la demande:
15.03.89 Bulletin 89/11

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE DE ES FR GB GR IT NL SE

⑦① Demandeur: **Dubas, Antoine**
39 route de Sicho
CH-1814 La Tour de Peilz (CH)

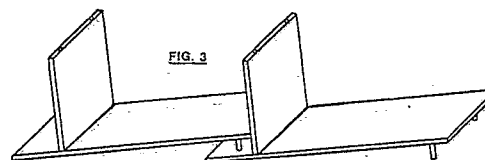
⑦② Inventeur: **Dubas, Antoine**
39, route de Sicho
CH-1814 La Tour de Peilz (CH)

Jelenkiewicz, Stanislas
13, rue d'Italie
CH-1800 Vevey (CH)

⑤④ **Elément de rangement modulaire à plan incliné.**

⑤⑦ Les objets à ranger sont placés sur un plan incliné et sont retenus par un autre plan. La forme de l'ensemble permet un assemblage modulaire. La réunion de plusieurs éléments peut se faire à l'aide d'une pièce permettant de les fixer ensemble ou directement en raison de leur forme.

Ce dispositif est destiné entre autres à faciliter le rangement des livres sur un bureau.



Description

élément de rangement modulaire à plan incliné

L'invention selon les revendications 1 à 8 est avant tout destinée au rangement de livres.

Le serre-livres traditionnel en "L" est un moyen commode de faire tenir des livres et des documents en les posant verticalement sur leur tranche. Toutefois, lorsque le nombre des ouvrages contenus entre deux serre-livres varie et que ceux-ci sont utilisés à de nombreuses reprises, comme c'est le cas par exemple pour des ouvrages de référence posés sur un bureau, il devient nécessaire de déplacer souvent les serre-livres pour éviter la chute des livres qu'ils sont censés retenir. Le principe de l'élément de rangement inventé élimine ce problème puisque les livres ne sont plus retenus que par un côté et sont inclinés. De plus la surface d'appui, réalisée dans une matière lisse, permet de réajuster facilement la position des ouvrages rangés.

La modularité du système est un autre aspect important; il permet de monter de petites bibliothèques facilement.

Sur la figure 1, on voit de quelle manière sont assemblées les trois surfaces dans leur version la plus simple :

l'essentiel de l'élément de rangement selon la revendication 1 est formé de trois parties, que l'on qualifie de :

- surface de rangement (1)
- surface d'appui (2)
- surface d'inclinaison (3).

Ces trois surfaces sont adjacentes deux à deux. Les objets que l'on veut ranger sont placés sur la surface (1) et appuient sur la surface (2). Le dimensionnement de la surface d'inclinaison (3) détermine l'angle que fait (1) avec l'horizontale.

La figure 2 montre un exemple avec la quatrième surface (4) selon la revendication 2.

La figure 3 présente un exemple d'assemblage du système sur deux dimensions.

On pourra prévoir, dans le cas de montages modulaires de grandes dimensions, des éléments de rigidification.

Application notamment au rangement de livres sous forme de grandes bibliothèques assemblées ou de petits éléments indépendants de bureau.

caractérisé en ce que les surfaces de rangement et d'appui sont reliées par une quatrième surface qui leur est à chacune adjacente, et qui est parallèle à la surface d'inclinaison.

3. Elément de rangement selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que une ou plusieurs des surfaces le définissant sont virtuelles, par exemple dans le cas d'utilisation de tubes parallèles en guise de surface d'inclinaison.

4. Elément de rangement selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une seule pièce convenablement pliée ou façonnée.

5. Elément de rangement selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ses supports sont intégrés dans un support global.

6. Elément de rangement selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comporte un ou des moyens assurant la liaison et la cohésion mécanique entre les plans et faisant à la fois office de support.

7. Elément de rangement selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comporte en plus un moyen de fixation permettant d'assembler horizontalement et, respectivement ou, verticalement plusieurs éléments, ce moyen pouvant être une pièce supplémentaire adéquate ou faire directement partie de l'élément de rangement.

8. Elément de rangement selon l'une des revendications 1, 2, 3 ou 7, caractérisé en ce que la surface de rangement comporte vers son extrémité supérieure une ou plusieurs tiges faisant office de surface d'inclinaison et auxquelles correspondent un ou plusieurs trous situés vers son extrémité inférieure, ainsi qu'éventuellement dans la partie supérieure de la surface d'appui, les tiges et les trous étant disposés de manière à pouvoir assembler plusieurs éléments en les enchevêtrant.

Revendications

1. Elément de rangement défini par au moins trois surfaces adjacentes deux à deux, caractérisé en ce que les objets à ranger sont posés sur une surface dite de rangement inclinée, dont l'inclinaison est assurée par une surface adjacente dite d'inclinaison, et retenus par une surface dite d'appui, et en ce que ses supports sont les extrémités inférieures de la surface de rangement et de la surface d'inclinaison.

2. Elément de rangement selon la revendication 1, formé d'au moins quatre surfaces,

FIG. 1

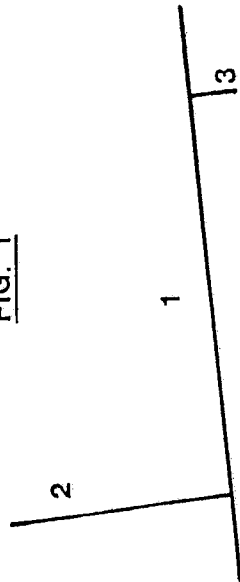


FIG. 2

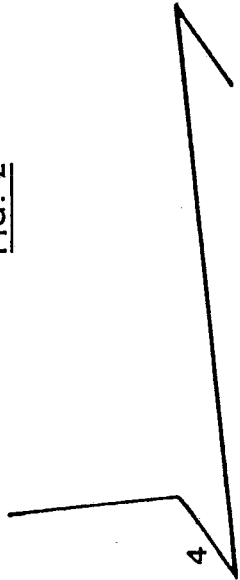
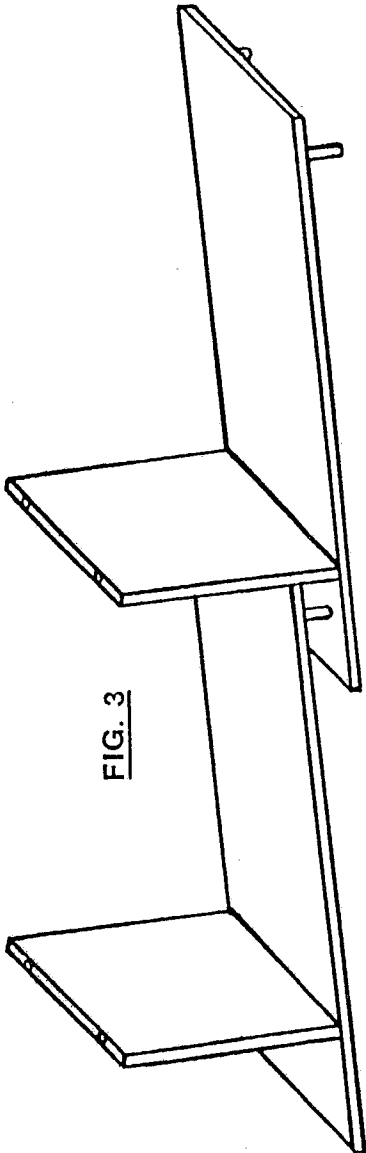


FIG. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 81 0603

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	FR-A-2 024 041 (RIGNAULT) * En entier *	1,2,4,6	A 47 B 65/00
Y	---	7,8	A 47 B 87/00
Y	FR-A-2 386 715 (VERHAGEN) * Page 7, lignes 21-37; figures 1,2,5 *	7,8	
X	FR-A-2 590 462 (BEKAS) * En entier *	1,2,5-7	
X	FR-A-2 502 921 (LES RAYONS SCHERF) * Revendication 1; figure 1 *	1,2,5-7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 47 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21-12-1988	Examineur SCHMITTER BERNARD
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	